



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, présidée par Monsieur Pierre Poirier, président, et tenue le 10 juin 2020 à 17h00, par voie de visioconférence.

SONT PRÉSENTS À CETTE VISIOCONFÉRENCE :

Monsieur Pierre Poirier, représentant de Saint-Faustin-Lac-Carré  
Monsieur Steve Perreault, représentant de Lac-Supérieur  
Monsieur Jean-Philippe Martin, représentant de Val-des-Lacs  
Monsieur Richard Forget, représentant de Lantier  
Monsieur Carl De Montigny, représentant de Val-David  
Madame Anne-Guyline Legault, représentante de Sainte-Lucie-des-Laurentides  
Monsieur Michel Bazinet, substitut de Val-Morin  
Monsieur Daniel Charette, représentant de Ivry-sur-le-Lac  
Monsieur Jean Léo Legault, substitut de Sainte-Agathe-des-Monts

SONT AUSSI PRÉSENTS À CETTE VISIOCONFÉRENCE :

Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier  
Madame Danielle Gauthier, secrétaire-trésorière adjointe

### **RÉSOLUTION 631-06-2020**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a, par décrets, renouvelé de façons successives l'état d'urgence sanitaire et par conséquent, le 3 juin 2020 le décret numéro 572-2020 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juin 2020 ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil d'administration de siéger sans la présence du public, à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de bien connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil d'administration et des officiers que la présente séance soit tenue par visioconférence et que les membres soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

**D'ACCEPTER** que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil d'administration et les officiers puissent y participer par visioconférence.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, président, la séance ordinaire est par conséquent ouverte à 17h00.



## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

### **RÉSOLUTION 632-06-2020** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Jean Léo Legault :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2020
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 4.1 Adoption du règlement d'emprunt numéro 011-2020 décrétant l'acquisition d'un camion à chargement frontal et autorisant un emprunt
  - 4.2 Abrogation de la résolution numéro 621-04-2020 concernant l'embauche aux postes d'écoconseillers pour la saison estivale 2020
  - 4.3 Dépôt de la liste des personnes engagées
5. **TRÉSORERIE**
  - 5.1 Approbation de la liste des déboursés et comptes à payer
  - 5.2 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 001-11 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
6. **OPÉRATIONS**
  - 6.1 Octroi d'un contrat pour l'acquisition d'un camion porteur à chargement frontal incluant une benne d'une capacité de 40 vg. cu.
  - 6.2 Démission de Monsieur Miles Miller de son poste de chauffeur-opérateur
  - 6.3 Retiré
  - 6.4 Embauche de Mario Lavoie au poste occasionnel de chauffeur-opérateur
7. Levée de la séance

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION 633-06-2020** **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2020**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2020, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Martin :

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2020, tel que rédigé.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

### RÉSOLUTION 634-06-2020

### ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 011-2020 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION À CHARGEMENT FRONTAL ET AUTORISANT UN EMPRUNT

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration souhaite acquérir un camion à chargement frontal ;

**CONSIDÉRANT QU'**un emprunt est requis pour réaliser cette acquisition ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 22 avril 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public sur le site internet de la Régie dès le début de la présente séance ;

**CONSIDÉRANT QUE** le membre a mentionné l'objet du règlement et a indiqué qu'il n'y a pas eu de changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

Il est proposé par Monsieur Jean Léo Legault :

**D'ADOPTER** le règlement numéro 011-2020 décrétant l'acquisition d'un camion à chargement frontal et autorisant un emprunt.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

### ADOPTÉE

### RÈGLEMENT NUMÉRO 011-2020

### AYANT POUR OBJET L'ACQUISITION D'UN CAMION À CHARGEMENT FRONTAL ET AUTORISANT UN EMPRUNT

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration souhaite acquérir un camion à chargement frontal ;

**ATTENDU QU'**un emprunt est requis pour réaliser cette acquisition ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 22 avril 2020 ;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a également été déposé à la séance ordinaire du 22 avril 2020.

**EN CONSÉQUENCE**, le Conseil d'administration décrète ce qui suit:

**ARTICLE 1:** Le conseil d'administration est, par le présent règlement, autorisé à dépenser la somme de 442 000 \$ afin d'acquérir un camion à chargement frontal tel que décrit à l'estimation des coûts préparée par Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

**ARTICLE 2:** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil d'administration est autorisé à emprunter une somme de 442 000 \$ sur une période de dix ans.

**ARTICLE 3:** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est exigé par le présent règlement, annuellement, de chaque municipalité membre de la RITL, une contribution calculée selon le mode de répartition des dépenses d'immobilisation contenu dans



## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

l'entente intermunicipale visant la création de la RITL, de même que ses annexes et dont un extrait est joint au présent règlement sous l'annexe B.

**ARTICLE 4:** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**RÉSOLUTION 635-06-2020**  
**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 621-04-2020 CONCERNANT L'EMBAUCHE**  
**AUX POSTES D'ÉCOCONSEILLERS POUR LA SAISON ESTIVALE 2020**

**CONSIDÉRANT** la situation actuelle relative à la pandémie de coronavirus, ainsi que toutes les mesures à mettre en place afin de protéger la santé et la sécurité des employés ;

**CONSIDÉRANT** la nature des tâches à être exécutées par les écoconseillers, la régie est d'avis qu'il est préférable d'annuler l'embauche des écoconseillers pour la saison estivale 2020.

Il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Martin :

**D'ABROGER** la résolution numéro 621-04-2020 concernant l'embauche de Mesdames Anna Obaciu, Louise-Anne Reilley et Messieurs Bruno Leduc-Huot, Louis Julien, Emerick Vienneau et Julien Lalumière.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES**

Le secrétaire-trésorier adjoint procède au dépôt de la liste des personnes engagées conformément à l'article 165.1 du Code municipal.

**RÉSOLUTION 636-06-2020**  
**APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** les déboursés, les salaires et remboursements dépenses du 16 avril au 4 juin 2020 totalisent 212 333.42 \$ et se détaillent comme suit :

Chèques :	43 025.10 \$
Traitements bancaires :	39 081.98 \$
Salaires et remboursement de dépenses du 9 février au 4 avril 2020 :	130 226.34 \$
<b>Total :</b>	<b>212 333.42 \$</b>

Il est proposé par Monsieur Steve Perreault :

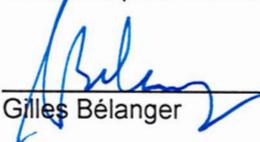
**D'APPROUVER** les déboursés, les salaires et remboursements dépenses du 16 avril au 4 juin 2020 pour un total de 212 333.42 \$.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

  
Gilles Bélanger



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

### DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 001-11 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 16 avril au 4 juin 2020 par les responsables d'activités budgétaires.

#### RÉSOLUTION 637-06-2020

#### OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION PORTEUR À CHARGEMENT FRONTAL INCLUANT UNE BENNE D'UNE CAPACITÉ DE 40 VG. CU.

**CONSIDÉRANT QUE** la régie a publié l'appel d'offres numéro RITL-019-2020 pour l'acquisition d'un camion porteur à chargement frontal incluant une benne à chargement frontal d'une capacité de 40 vg. cu. et son installation ;

**CONSIDÉRANT QU'**un seul soumissionnaire a déposé une offre le 3 juin 2020, à savoir :

Fournisseur	PRIX TOTAL SOUMISSIONNÉ (incluant taxes)
Camions Excellence Peterbilt inc.	438 035.20 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de Camion Excellence Peterbilt Inc. est conforme au devis préparé par la Régie.

Il est proposé par Monsieur Daniel Charette :

**D'OCTROYER** à Camion Excellence Peterbilt Inc. le contrat pour l'acquisition d'un camion porteur à chargement frontal incluant une benne à chargement frontal d'une capacité de 40 vg. cu. et son installation, coût de 380 983.00 \$ plus taxes, pour un total de 438 035.20 \$, le tout conformément à son offre déposée le 3 juin 2020 et aux conditions édictées au devis ;

**D'AUTORISER** Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, ou Monsieur Éric Therrien, directeur des opérations, à signer le contrat à intervenir entre les parties et à effectuer toutes les démarches utiles auprès de la Société de l'Assurance Automobile du Québec.

L'octroi du présent contrat est conditionnel à l'approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt numéro 011-2020 de la RITL.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

#### RÉSOLUTION 638-06-2020

#### DÉMISSION DE MONSIEUR MILES MILLER DE SON POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Miles Miller a démissionné de son poste de chauffeur-opérateur et a quitté ses fonctions le 8 mai dernier.

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

**DE PRENDRE ACTE** de la démission de Monsieur Miles Miller et de lui transmettre une lettre de remerciement pour le travail accompli au sein de la Régie.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**



## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

### RÉSOLUTION 639-06-2020

#### EMBAUCHE DE MARIO LAVOIE AU POSTE OCCASIONNEL DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR

**CONSIDÉRANT QU'**un poste occasionnel de chauffeur-opérateur est vacant depuis le 9 mai 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Eric Therrien, directeur des opérations, recommande l'embauche de Monsieur Mario Lavoie ;

**CONSIDÉRANT QUE** le secrétaire-trésorier a procédé à l'embauche de Monsieur Lavoie du 22 mai au 10 juin 2020, conformément aux dispositions du règlement numéro 001-11.

Il est proposé par Monsieur Carl De Montigny :

**DE PROCÉDER** à l'embauche de Mario Lavoie au poste occasionnel de chauffeur-opérateur selon l'échelon salarial recommandé.

Les conditions de travail sont fixées à la politique salariale et conditions de travail des employés.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

  
Gilles Bélanger

### RÉSOLUTION 640-06-2020

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Michel Bazinet de lever la présente séance à 17h10.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

  
Pierre Poirier  
Président

  
Gilles Bélanger  
Secrétaire-trésorier